

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 19 juin 2014

Participants

Présents (28) :

Jean PEYRATOUT, direction d'école, président	Valérie JOURDY, professeure CP
Emmanuel MAGÈS, adjoint au maire délégué à l'Éducation	Christine CASSAGNABÈRE, professeure CP
Sophie LEYDET, responsable de site de l'école	Valérie ESCARMENT, professeure CP
Bahia ETTAÏK, directrice Accueil périscolaire	Carole LACAMPAGNE, professeure CE1
Carine DUBUT, directrice adj. Accueil périscolaire	Monique JUGIE, professeure CE1
Benoît MALINGE, parent d'élève, président FCPE	Emmanuelle POUCHARD, professeure CE1
Séverine LARAIGNÉ, parent FCPE	Pauline PIQUEPAILLE, professeure CLIS
Carole SCHIAVON DE JODAR, parent FCPE	Anne CANO, AVS-co CLIS
Sabrina LAROZA, parent FCPE	Paule FRÉOU, professeure CE2
Delphine QUEZEL, parent tête de liste indépendants	Frédéric ORAIN, professeur CE2
Agnès HENRIOT, parent liste indépendants	Claire DURANTOU, professeure CE2
Arnaud POTHIER, parent liste indépendants	Véronique MOTHESES, professeure CM1
Yassine BENIHOUD, parent liste indépendants	Isabelle MAURY, professeure CM2
Laurence VILLEGOUREIX, parent liste indép.	Isabelle SOURISSEAU, professeure CM2

Excusé(e)s : Jacques BOUTET (DDEN), Franck RAYNAL (Maire de Pessac), Patrick LAZARE (IEN de Pessac), Serge BESSARD (directeur d'école), Audrey OSMOND (prof CM1), Chantal CAMBONIE (prof CM1), Sandrine GUIR (prof CM1), Joëlle HARRAR (prof CM2), Béatrice ADAM (prof CP/CE2), Béatrice JOACHIM (psychologue scolaire, RASED), Nathalie ÉMERY (maîtresse G, RASED), Lætitia LOBEL (AVS-i), Fanny DENUUEL (AVS-i), Corinne GIROUD (AVS-i), Catherine KOLODZIEJCZYC (AVS-i), Andréa BEUGNIOT (prof allemand), Isabelle LANGROGNET-CHANTEPIE (parent FCPE), Marie JEAMMET FLOCCIA (parent FCPE), Christelle DESCHAMPS (parent FCPE), Isabelle ECHEZARRETA-LANSDORFF (parent FCPE), Nathalie SUTRA (parent FCPE), Marjorie BRANNELEC (parent FCPE), Sophie GERBER (parent FCPE), Bérengère SCHMITT (parent FCPE), Gaëlle VIDAL (parent FCPE), Hadiza GARBA (parent FCPE), Céline SALOMMEZ (parent ind.), Éric BLUM (parent ind.), Stéphanie GOUARDÈRES (parent ind.), Cécile SIMON (parent ind.), Frédérique CHARDAT (parent ind.), Marie-Cécile VITAL (parent ind.), Isabelle LAUCHET (parent ind.), Béatrice ROBIN (parent ind.), Anne KONTER (parent ind.), Sophie DECLOCHEZ (parent ind.).

Secrétaires de séance : Claire Durantou, Valérie Escarment, Isabelle Maury

La séance est ouverte à 18h10.

Ordre du jour

- Association de gestion de l'école : bilan 2013-2014, cotisation 2014-2015 ;
- Accueil périscolaire : bilan et projets ;
- Équipe entretien, transport et restauration : bilan et projets ;
- Projets pédagogiques :
 - bilan succinct des projets par niveau ; bilan BCD ; conseil des enfants ;
 - climat scolaire, actions de prévention : violence scolaire, jeux dangereux... ;
- Équipement et travaux : bilan et projets ;
- Abords de l'école : circulation, stationnement, poubelles ;
- Prévisions rentrée 2014 :
 - effectifs, structure, équipe ;
 - calendrier, horaires ; occupation des locaux scolaires ;
 - commission électorale.

AGEAB Association de gestion de l'école

Un bilan financier plus détaillé sera fourni en fin d'exercice 2013-2014. La comptabilité a été arrêtée au lundi 16 juin par Isabelle Echezarreta et Jean Peyratout, le solde à ce jour est de 0,31 € en caisse et 7 189,82 € en banque. Restent à régler les dépenses engagées (~1 000 €) et le remboursement de la subvention mairie non utilisée pour les CM2 (1 740 €), ce qui aboutit à un solde positif attendu en début d'année scolaire 2014-2015 de 4 460 €, soit ~ 11,15 € par enfant.

L'équilibre est atteint, mais c'est plus juste d'année en année. Plusieurs propositions sont faites pour un meilleur recouvrement des cotisations volontaires : rappeler l'usage des fonds associatifs dans une communication spécifique (sorties, visites, conférences et concerts, bibliothèque, matériels complémentaires, caractère coopératif, solidarité), rappeler la possibilité de donner plus que le montant indiqué, s'intéresser aux raisons pour lesquelles certains parents plutôt aisés ne contribuent pas alors que des familles aux moyens très limités le font, décaler le premier paiement pour ne pas alourdir le coût de la rentrée, proposer un fractionnement (deux chèques encaissés respectivement en octobre et février)...

Cotisation 2014-2015 : Le montant de la cotisation volontaire des familles (actuellement 20 € par élève, ou 15 € par élève lorsqu'une fratrie est scolarisée à l'école Aristide Briand) est inchangé depuis des années. Il est proposé, outre le décalage du premier paiement à octobre et la possibilité de son fractionnement en deux fois, d'en augmenter le montant indicatif à 22 € par élève ou 16 € par élève lorsqu'une fratrie est scolarisée à Briand. → **Motion adoptée par 16 pour, 2 abstentions, 1 vote contre.**

Accueil périscolaire : bilan et projets

Partenariat avec les agents et les professeurs pour plusieurs projets, notamment :

- Conseil d'enfants tous les deux mois, avec Joëlle Harrar
- Formation d'enfants médiateurs, avec Christine Cassagnabère : 18 enfants ont été formés
- Carnaval (flashmob) et fête de l'école
- Projet biodiversité avec les CE1 (panneaux d'exposition, abris à insectes...)
- Participation au suivi pédagogique des enfants, aux équipes éducatives...

Projets spécifiques Accueil :

- Atelier Relaxation
- Exposition Dessin
- Grand jeu « Cinq légendes »
- Soirée « Fureur »
- Soirée « Olympiades » mardi 1^{er} juillet suivie d'une auberge espagnole à 19h30

Équipe entretien, transport et restauration : bilan et projets

Bonne équipe, stable, amélioration de l'encadrement en salle de restauration, participation aux actions collectives (flashmob, fête...), aux projets pédagogiques d'inclusion des élèves porteurs de handicap, de prévention de la violence scolaire, au suivi individuel des enfants, aux équipes éducatives...

Restauration : Une meilleure organisation des locaux et des tâches a permis un agent supplémentaire dans chacune des deux salles de restauration. Régulation de l'accès au restaurant scolaire selon le planning fourni pour permettre aux enfants de participer aux différents ateliers.

Entretien : rien de nouveau à signaler par rapport au dernier Conseil d'École

Transport scolaire : deux des trois lignes de bus ont un taux de fréquentation très élevé (ligne 5 et ligne 6). Nette amélioration de la récupération des enfants (ligne 6) par les parents qui ont joué le jeu de l'organisation proposée et sont plus disciplinés, la sécurité des enfants est maintenant garantie.

Projets : La composition de l'équipe et l'organisation du travail en septembre seront différentes. La nouvelle organisation du temps scolaire conduira à répartir le travail sur cinq jours. La pause de midi durera 2h comme cette année. Quelques aspects à peaufiner, comme la sortie du mercredi à 13h30 où les enfants quittent l'école, ou prennent le bus, ou vont au centre de loisirs La Récré.

Calendrier, organisation, horaires

Calendrier

Rentrée des élèves mardi 2 septembre 2014. Le cahier de liaison des élèves ouvrira par le calendrier scolaire 2014-2015 avec les congés scolaires et les jours fériés.

Organisation

Nouvelle organisation hebdomadaire avec cinq types de périodes : temps de classe, d'accueil périscolaire et restauration, activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les professeurs, et les temps d'activités périscolaires (TAP) mardi et vendredi de 15h à 16h30 en école élémentaire (pour mémoire 15h45 à 16h30 lundi mardi jeudi vendredi en maternelle). À l'école est aussi implanté le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) Aristide Briand, le mercredi après-midi à partir de 13h30.

Horaires

- **Enseignement**, gratuit et obligatoire (24h hebdomadaires) :

- matin 8h30 à 11h45 lundi mardi jeudi vendredi (3h15 de classe)
- matin 8h30 à 11h30 mercredi (3h de classe)
- après-midi 13h45 à 16h30 lundi et jeudi (2h45, journées de 6h de classe)
- après-midi 13h45 à 15h mardi et vendredi (1h15, journées de 4h30 de classe)

- **APC**, non obligatoire pour les élèves, l'horaire sera arrêté à la rentrée par le conseil des maîtres

- **Pause de midi** et repas, facultatif, payant, durée 2h :

- 11h45 à 13h45 lundi mardi jeudi vendredi
- 11h30 à 13h30 mercredi

- **Accueil périscolaire**, facultatif, payant, inchangé par rapport à 2013-2014 :

- matin de 7h30 à 8h30, pause de midi de 11h30 à 13h30, soir de 16h30 à 18h30

- **Ateliers TAP**, facultatif, gratuit, 2 fois 1h30 :

- après-midi 15h à 16h30 mardi et vendredi

Sortie des classes dans la semaine

- Lundi et jeudi la classe se termine à 16h30.

Trois possibilités à 16h30 : les élèves partent, ou prennent le transport scolaire, ou restent à l'école à l'Accueil périscolaire (sur place).

- Mardi et vendredi la classe se termine à 15h.

Deux possibilités à 15h : Les élèves partent, ou restent à l'école jusqu'à 16h30 pour les TAP. Trois possibilités à 16h30 : Les élèves partent, ou prennent le transport scolaire, ou restent à l'école à l'Accueil périscolaire.

- Mercredi la classe se termine à 11h30.

Deux possibilités à 11h30 : Les élèves partent, ou restent à l'école de 11h30 à 13h30 et déjeunent au restaurant scolaire. À 13h30 trois possibilités : Les élèves partent, ou prennent le transport scolaire, ou restent à l'école au centre de loisirs.

Questions

- Les APC seront-ils sur le temps de TAP ? Des enfants en difficulté auxquels il serait proposé du soutien scolaire en APC pourraient alors se voir partiellement privés de TAP...
→ Le conseil des maîtres n'a pas encore arrêté les horaires d'APC pour 2014-2015. Compte tenu de la contrainte horaire du transport scolaire, les professeurs ne peuvent pas proposer d'APC avant 8h30 ou après 16h30. Restent la pause de midi et la période 15h-16h30 (sur les TAP) mardi et vendredi. À noter que la période comprise entre la sortie de la classe et la prise en charge en APC continue de poser problème : un professeur ne peut matériellement pas conduire une partie de sa classe au portail de l'école et assurer en même temps la surveillance des enfants qui vont aux toilettes avant de le rejoindre pour un temps d'APC...
- Les TAP sont gratuits pour les familles, qu'en est-il pour les activités du PELP ?
→ Si le PELP est partenaire, les activités TAP proposées sur l'horaire 15h-16h30 seront prises en charge par la mairie et non par les familles de enfants qui y participent.

Occupation des locaux scolaires

La commune peut organiser dans l'école, pendant ses heures d'ouverture et avec l'accord du conseil d'école, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires selon les modalités que prévoit l'Art. L216-1 du code de l'éducation¹. Les locaux scolaires peuvent être, après avis du conseil d'École, mis à la disposition d'associations pour leurs activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif selon les modalités prévues par l'Art. L212-15 du code de l'éducation². La Direction de l'Éducation établit une convention d'occupation des locaux hors temps scolaire signée par le responsable de l'association, le directeur de l'école et le maire ou son représentant.

- Veiller à ce que l'école continue à être la première destinataire du projet de convention pour vérifier la compatibilité des activités, des locaux, du calendrier et des horaires. Le maire, qui doit consulter le conseil d'école via le directeur, est le décisionnaire final. Sa signature doit donc intervenir en dernier, toute difficulté éventuelle ayant préalablement été levée.
- Les activités de formation initiale et continue ont priorité pour l'utilisation des locaux scolaires : activités pédagogiques complémentaires, réunions avec les parents, concertations d'équipe, préparation de la classe, conseils des maîtres, cours d'arabe algérien ELCO³ le mercredi après-midi de 15h30 à 18h30, activités de l'association de l'école ou des associations de parents d'élèves...
- Les agents chargés de l'entretien constatent que le sol de la salle polyvalente est rayé et marqué par l'activité de danse (3 soirs par semaine mardi jeudi vendredi). Il faudrait pour éviter cette dégradation qu'une autre salle plus adaptée puisse à moyen terme être proposée aux deux associations concernées.

1 Code de l'éducation Art. L216-1 modifié par loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - art.30 : *[La commune peut] organiser dans [les écoles], pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord [du conseil d'école], des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires. Ces activités sont facultatives et ne peuvent se substituer ni porter atteinte aux activités d'enseignement et de formation [...]. Les communes [...] en supportent la charge financière. [...] Les activités complémentaires [...] peuvent porter sur la connaissance des langues et des cultures régionales.*

2 Code de l'éducation, Art. L212-15 modifié par loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - art.24 : *Sous sa responsabilité et après avis du [conseil d'école], [...] le maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. Ces activités doivent être compatibles avec la nature des installations, l'aménagement des locaux et le fonctionnement normal du service. Elles doivent également respecter les principes de neutralité et de laïcité.*

La commune [...] peut soumettre toute autorisation d'utilisation à la passation, entre son représentant, celui de l'école [...] et la personne physique ou morale qui désire organiser des activités, d'une convention précisant notamment les obligations pesant sur l'organisateur en ce qui concerne l'application des règles de sécurité, ainsi que la prise en charge des responsabilités et de la réparation des dommages éventuels. À défaut de convention, la commune est responsable dans tous les cas des dommages éventuels, en dehors des cas où la responsabilité d'un tiers est établie.

3 ELCO : enseignement en langue et culture d'origine

→ Pour l'accès à l'école, souhait mairie d'une meilleure gestion des clés (moins d'exemplaires en circulation), souhait école d'une meilleure utilisation des codes d'alarme (code par catégorie d'usager).

Projets pédagogiques

Climat scolaire, actions de prévention

Quatre thèmes font notamment l'objet d'actions de prévention à l'école dans le cadre des programmes scolaires et de campagnes nationales : usages numériques, violence scolaire, harcèlement, jeux dangereux... Ces actions initialement surtout prévues pour les CM2 en vue de la préparation de leur intégration au collège ont été adaptées et étendues aux autres niveaux de classes.

L'école a la sensation d'une augmentation du nombre des incidents, ou de leur intensité, en tout cas de l'écho qu'ils ont auprès des adultes de l'école, des élèves et des parents.

Profs : En CM2, les actions étaient les années précédentes proposées en fin d'année avant d'arriver au collège, en utilisant les supports nationaux. En 2013-2014, dès le début de l'année une représentante de la police est venue rencontrer les élèves, qui sont restés les plus concernés en cours d'année. Interventions aussi en petits cercles aussi. Action reconduite l'an prochain, chercher à impliquer tous les enfants, y compris les témoins, que les parents n'hésitent pas à nous voir tôt.

Vraie problématique des enfants qui sont témoins mais n'interviennent pas ou n'en parlent pas, dans chaque niveau. Dans certains cas, il a fallu plusieurs semaines pour être informés. Même constatation pour les parents, parfois des retours par des parents d'autres enfants.

Parent : La vie à l'école est aussi l'apprentissage de la vie en société ; le parent n'entend forcément non plus. Peur de se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Le cahier d'incidents : Principe : médiation, explication, réparation, sanction. Le cahier permet de relever les faits répétés, ou marquants. Il est rempli si possible avec les élèves concernés, par tout adulte de l'école : professeur, agent, animateur... Le contenu reste confidentiel et n'est pas conservé au-delà de la période ; à chaque période de vacances, on « efface l'ardoise ». Règle explicite pour les élèves : pour une première inscription, le problème se règle au niveau de l'école ; la deuxième fois information des parents ; si récidive 3^e fois, convocation des parents. Pour l'équipe, suivi des incivilités et repérage d'incidents qui, anodins considérés séparément, deviennent préoccupants s'ils se multiplient car souvent symptôme d'autre chose, pas forcément du harcèlement, mais de vraies souffrances pour les enfants. Importance de la prise en compte du témoignage des enfants.

La médiation : La gestion de conflit fait partie de la prévention. La médiation, par des élèves spécialement formés, permet de trouver des pairs auxquels s'adresser plus facilement. Certains médiateurs n'ont cependant pas pleinement trouvé leur place dans la cour, peut-être mieux les présenter dans les classes. Le conseil d'enfants a demandé que cette formation soit reconduite.

Jeux dangereux, quelques cas comme chaque année. Cela n'a rien d'anodin, il est important de faire remonter rapidement à l'école toute suspicion de violence, harcèlement ou jeu dangereux.

Bilan succinct des projets par niveau, bilan BCD, conseil des enfants

CLIS : Pauline Piquepaille est revenue depuis fin avril, le groupe classe est revenu à la normale. Cinq élèves de CLIS quittent l'école, six nouveaux arrivent à la rentrée prochaine.

CM2 : projet de voyage à Paris annulé pour problèmes financiers. Projet Souffleurs de mots, exposition toujours ouverte jusqu'au 28 juin. Sortie sur le Bordeaux du XVIII^e siècle le mardi 1^{er} juillet (tram).

CM1 : sortie programmée mardi 24 juin au domaine de Certes (bus), randonnée avec guide, découverte du paysage. Jury littéraire « Les Incorruptibles » : lauréat « Lulu et le brontosaurus ». Grâce au VPI, vote national en direct.

CE2 : Sortie au Bassin d'Arcachon lundi 30 juin (bus et bateau). Potager en mal d'arrosage automatique pour l'été, travaux en cours (point d'eau).

CE1 : JDD à Cenon (tram et bus), journée riche et présence des parents vraiment nécessaire, très belle journée. Plantations de plantes mellifères et travail sur les insectes pollinisateurs. Arrosage automatique plates-bandes nord et sud à mettre en fonction pour l'été.

CP : fin du projet architecture sous le soleil contrairement l'an passé, déplacement en bus de ville grâce à l'encadrement des parents volontaires.

Spectacle vivant pour CP, CE1 et CLIS, « En avant la musique ! » Contrepied production mardi 24 juin.

Fête de l'école : une réussite, grand merci aux parents qui malgré la pluie ont gardé le sourire, sont restés., ont aidé, excellente ambiance.

Bilan BCD : équipe de choc des bénévoles parents, grand-parents et amis de l'école, bien autonome. Livres de la médiathèque prêts. On attaque le rangement. On a profité de la mise au pilon des livres du Conseil Général de la Gironde, expo-vente très efficace, bonne organisation générale.

Équipement et travaux

Excellentes relations avec les services techniques et ouvriers de la mairie, parfois obligés de venir réparer suite à des travaux faits par des prestataires extérieurs.

Point noir sur la partie informatique depuis les nouveaux câblages de Noël 2013 malgré une nouvelle intervention en février 2014. De très nombreuses prises réseaux ne fonctionnent plus, ou mal, celles demandées n'ont pas été installées (bureau annexe, copieur salle des maîtres, accueil animateurs...), les postes de la salle multimédia ont été déposés mais non remis en service dans les ateliers, du matériel à évacuer est toujours sur place, notamment des écrans... Sensation d'être restés au milieu du gué avec des travaux et un déploiement non terminés.

Équipement des classes avec un VPI et des logiciels libres : très positif !

Salle polyvalente rénovée, très bien. Mais toujours pas d'aération possible. Demande d'ouverture de deux fenêtres (droite haut, gauche bas) pour pouvoir aérer le local.

Air vicié dans certaines classes de l'étage. Salles très chaudes, peu aérées car les fenêtres ne le permettent pas sur un côté de l'école, impossible de se protéger du soleil.

Mauvaise odeur persistante dans le hall et les toilettes garçons du rez-de-chaussée, mauvaise évacuation des urinoirs, à revoir.

Plus de fuites sauf en cas d'orage très important. Dégradations murs et plafonds non réparées (salle 22, mezzanine autour de l'ascenseur, mur et plafond bibliothèque, faux plafonds hall, mezzanine, couloir salle polyvalente...).

Équipement de la cour en attente. Préau vérifié en attendant que le contentieux soit réglé.

Abords de l'école

Poubelles : interdiction de les déposer au coin de l'école pour les commerçants et les habitants. Le problème doit être réglé au 1^{er} juillet.

Affichage modifié sur le portail côté place de la Liberté pour empêcher le stationnement abusif devant le portail.

Prolongation du passage à sens unique de la rue Herman Lemoine, rues François Coppée et Rosa Bonheur aussi à sens unique. Extension de la zone de stationnement payant, 1h gratuite et une heure payante ; maximum de 2h par demi-journée, contrôle par saisie du numéro d'immatriculation sur l'horodateur.

Embouteillage permanent devant l'école. Cas des véhicules qui bloquent les autres voitures. Mais aussi lié à la difficulté de dégager, toute la circulation étant bloquée au feu de la rue du D^f Nancel Penard. Réglage feux prévu pour s'adapter au flux et augmenter le temps nécessaire au dégagement de la rue Curie. Plan de circulation pour le 1^{er} septembre 2014, le diffuser avant la sortie des classes pour que les parents soit prévenus.

Prévisions rentrée 2014

Ce sont habituellement environ 65 élèves de CP qui arrivent de la maternelle Bellegrave, les autres élèves de CP venant des maternelles Le Monteil, Pape Clément et Le Pontet, plus les nouveaux arrivants. Cette année on constate une baisse importante et mal anticipée des effectifs de CP venant de Bellegrave, 35 élèves seulement soit 30 enfants en moins ! État provisoire des prévisions à la mi-juin :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
54~56	92~94	83~85	75~77	79	12

Total de 395 élèves affectés à cette date, dont 384 hors la CLIS qui n'est pas comptabilisée pour le calcul de la moyenne de l'encadrement, soit une moyenne de 25,60 élèves par classe sur 15 classes. Le seuil où une fermeture de classe est susceptible d'être envisagée est vite atteint, ainsi une division par 14 classes au lieu de 15 donne 27,43, frôlant la possibilité d'une fermeture. Il conviendra d'y être attentif les années à venir via une meilleure concertation écoles-mairie.

Commission électorale : Composée du directeur et un autre professeur, le DDEN, deux parents d'élèves et éventuellement un représentant de la mairie pour assurer l'organisation et veiller au bon déroulement des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, elle se constitue en bureau des élections. Parents : Delphine Quezel et Benoît Malinge. Date : le 2^e jeudi de septembre lors de la réunion mensuelle AGEAB → jeudi 11 septembre 2014 à 17h15.

Questions : Demande des motivations de la grève des services municipaux. Le personnel municipal n'a pas le droit de commenter (obligation de loyauté). Les enseignants l'ont parfois fait mais toujours par diffusion sous pli fermé, ou en dehors de l'école. La mairie, employeur, est cependant censée être informée puisque le préavis légal est de cinq jours francs avant la grève et doit être précédé de négociations préalables. Mais les prévisions école par école sont difficiles à établir.

Informations aux parents : Constitution à la rentrée de listes de diffusion aux adresses courriel des parents, par classe, pour pouvoir avertir rapidement les familles même dans le cas d'information de dernière minute, sans cependant exclure les familles ne disposant pas de courriel et donc en maintenant une information écrite via le cahier de liaison.

Fin de la réunion à 20h.